



Administration  
de l'environnement  
Grand-Duché de Luxembourg

**Inspection  
Environnementale  
IED2024  
Rapport définitif**

Date: 20/01/2025

**Base légale**

Loi modifiée du 9 mai 2014 relative aux émissions industrielles.

**Données relatives à l'installation**

<b>Société</b>	Lamesch Exploitation S.A.	<b>Date et durée de l'inspection</b>	19/11/2024 - 7 heures
<b>Lieu</b>	212, Z.A.E. Wolser B L-3452 Bettembourg	<b>Nature de l'inspection</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection à l'improviste
<b>Type de l'installation</b>	Stockage de déchets dangereux	<b>Étendue de l'inspection</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Installation complète <input type="checkbox"/> Partie de l'installation
<b>Catégorie de l'installation selon l'annexe I de la loi</b>	5.5. Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas du point 5.4, dans l'attente d'une des activités énumérées aux points 5.1, 5.2, 5.4 et 5.6 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes[...]	<b>Participation d'organisme(s) agréé(s)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Arrêté(s) ministériel(s) concerné(s)			
1/98/0513 et 1/99/0235 du 18/10/1999	98/PT/18-02 du 22/12/2003	1/17/0035 du 01/08/2018	1/19/0155 du 29/04/2020
98/PT/18 du 24/02/2000	1/05/0033 du 08/08/2008	1/18/0422 du 28/02/2019	1/23/0025 du 04/08/2023
98/PT/18-01 du 28/03/2000	05/PE/01 du 08/08/2008	1/19/0455 du 12/11/2019	

Résultat de l'inspection environnementale	
<b>0</b>	pas de non-conformités ou non-conformités levées
<b>3</b>	non-conformités mineures <sup>(1)</sup> NC01 – NC03
<b>0</b>	non-conformités significatives <sup>(2)</sup>
<b>0</b>	non-conformités importantes <sup>(3)</sup> (recontrôle dans les 6 mois)

**Légende :**

(1) Non-conformités mineures :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui n'ont visiblement pas d'impacts sur l'environnement (santé humaine et environnement) et les valeurs limites d'émission sont respectées.

(2) Non-conformités significatives :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui ont un impact sur l'environnement.  
et/ou les valeurs limites d'émission ne sont pas respectées  
et les valeurs limites aux points d'immission sensibles sont respectées (qualité environnementale maintenue)

(3) Non-conformités importantes :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui ont un impact imminent et important sur l'environnement  
et/ou les valeurs limites d'émission ne sont pas respectées  
et les valeurs limites aux points d'immission sensibles ne sont pas respectées.

N° NC	NC de	Observation faite lors de l'inspection	Suivi des mesures pour lever la NC	Disposition législative visée	Délai
NC01	2020	La NC01 de la dernière inspection n'est pas levée. Les halls 3, 8 et 9 ne sont pas couverts par une autorisation délivrée dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.	Un dossier de demande a été envoyé à l'Administration de la gestion de l'eau en date du 25/10/2017 par l'exploitant. Le dossier est en cours de traitement auprès de cette administration.	Loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau	/
NC02	2020	La NC02 de la dernière inspection n'est pas levée. Lors de l'inspection, l'exploitant n'a pas pu présenter la garantie financière prescrite par la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets.	L'exploitant a introduit une proposition de garantie financière en date du 04/12/2020 auprès de l'Administration de l'environnement qui jugera sur la validité de cette proposition.	Loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets	/
NC03	2024	La liste des établissements autorisés ne correspond pas à celle des établissements exploités (poste de transformation auprès du hall 10, broyeur de déchets installé dans le hall 10).	L'exploitant a introduit en date du 15/05/2023 un dossier de demande d'autorisation relatif aux modifications de la zone de stockage et de reconditionnement de déchets. Le dossier est en cours de traitement auprès de l'Administration de l'environnement.	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés	/

Périodicité des inspections programmées	
Périodicité actuelle	2 ans
Conclusion suite à la présente inspection	<input checked="" type="checkbox"/> Périodicité inchangée <input type="checkbox"/> Périodicité modifiée
Prochaine inspection	2026